



## RÈGLEMENT 2024 GRAND NATIONAL SAUT D'OBSTACLES



Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements nationaux FFE en vigueur, Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques des concours de Saut d'Obstacles, complétés par les rectificatifs publiés sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com).

### I. GENERALITES

**A. Le Grand National est un circuit de référence dans le domaine des sports équestres. Il se dispute par Ecuries.** Simple, facile à médiatiser, il permet à la FFE de mettre en avant des concours nationaux et de valoriser les propriétaires et les sponsors-partenaires des Ecuries.

**B. Le Grand National se court sur des concours nationaux proposant une épreuve Pro Elite Grand Prix support de ces circuits.**

**C. Les épreuves du Grand National se déroulent sur des concours répondant à la convention d'organisation définie par la FFE.**

**D. Définition d'une Ecurie :**

Une Ecurie Grand National est formée après acceptation par la FFE d'une demande d'inscription au nom d'un ou 2 partenaires, personne physique ou morale. Une équipe de cavaliers est **composée obligatoirement de 2 cavaliers sur autant de chevaux que souhaité. Un 3ème cavalier des catégories Junior, Jeune Cavalier ou Jeune Senior peut être ajouté à l'écurie, il contribue à l'ajout de point bonus et bénéficie des avantages d'engagement. Un cavalier ne peut courir que pour une seule Ecurie par saison. Seuls les cavaliers titulaires d'une licence de compétition PRO peuvent se constituer en Ecurie en vue de participer aux épreuves du Grand National.** Le changement de cavalier pour une écurie est possible jusqu'au samedi 1<sup>er</sup> juin 2024, uniquement si le cavalier concerné n'a pas concouru dans une épreuve support du Grand National ou dans une épreuve contribuant au point bonus pour le classement général.

**Une Ecurie doit obligatoirement porter un ou deux noms commerciaux comme nom principal.**



**E. Inscription d'une Ecurie dans le Grand National 2024 :**

L'inscription et l'adhésion d'une Ecurie dans le Grand National 2024 vaut acceptation du présent règlement. Le dossier d'inscription est à retirer en ligne sur [ffe.com](http://ffe.com).

**La date limite d'inscription pour déclarer et inscrire une Ecurie au Grand National en cours est une semaine avant la date de clôture des engagements du premier concours auquel l'Ecurie participe.** L'Ecurie doit produire la preuve que la ou les marques autorisent l'utilisation de leur nom par l'Ecurie en question et par la FFE lors de ses opérations de promotion / communication du Grand National (cf. Autorisations d'exploitation dans le dossier d'inscription).

**F. Engagement d'une Ecurie dans une étape du Grand National 2024**

La participation en Ecurie ne modifie en rien la procédure d'engagement figurant au programme du concours. Chaque Ecurie doit s'assurer que son ou ses cavaliers sont bien engagés dans l'épreuve Pro Elite Grand Prix, par leurs propres comptes engageurs.

**G.** A chaque étape, **des points sont attribués aux 8 premières Ecuries** en fonction de leur classement dans l'épreuve Pro Elite Grand Prix.

**H. Une dotation d'étape FFE est attribuée aux 8 Ecuries les mieux classées,** en sus des gains de l'épreuve Pro Elite Grand Prix.

**I. Une dotation est attribuée aux 8 premières Ecuries du classement général** à l'issue du circuit annuel.

**J. Ce règlement pourra faire l'objet de modifications en cours de saison.**

**II. PROGRAMME, ÉPREUVES ET DÉROULEMENT**

Les épreuves ci-dessous doivent obligatoirement être programmées :

Date	Epreuves	Hauteur
Vendredi	Pro 1 Grand Prix Barème A au chrono avec barrage au chrono	145 cm
Samedi	Pro 1 Vitesse Barème A chrono sans barrage	145 cm
Dimanche	Pro 1 Grand Prix Barème A au chrono avec barrage au chrono	140 cm
Dimanche	Pro Elite Grand Prix Barème A au chrono avec barrage au chrono	150cm

**Information concernant la rivière :**

- **Pas de rivière le vendredi dans la Pro 1 Grand Prix 1m45**
- **Rivière obligatoire sur certaines étapes dans l'épreuve Pro 1 Vitesse 1m45 du samedi et la Pro Elite Grand Prix 1m50 du dimanche**
- **Bidet obligatoire, lorsqu'il n'y a pas de rivière.**

Les épreuves ci-dessus peuvent être majorées de 5 cm sur 3 verticaux isolés.



**Lors des 2 épreuves Grand Prix du dimanche, des contrôles de protections et de harnachement sont effectués sur les chevaux de façon aléatoire, et sur tous les chevaux du barrage. Des contrôles peuvent être effectués sur toutes les autres épreuves.**

Programmation spécifique pour l'étape de Lyon, se référer au programme du concours.

### III. ENGAGEMENTS

Les engagements se font par épreuve, conformément au programme du concours.

Engagement forfaitaire pour l'étape de Lyon, se référer au programme du concours.

**La clôture des engagements s'effectue en 2 temps :**

- **Jusqu'au 2ème lundi précédent le concours : seuls les cavaliers inscrits en Ecurie pourront s'engager,**
- **1er lundi précédent le concours : ouvert à l'ensemble des cavaliers.**

**Le changement de cavalier est interdit sur les épreuves Pro des étapes du Grand National.**

Seuls les cavaliers inscrits en Ecuries peuvent engager dans les épreuves Pro de chaque étape jusqu'au 2ème lundi précédant le concours. Il est donc formellement interdit de prêter son nom si vous êtes un cavalier en Ecurie ou d'usurper l'identité d'un cavalier inscrit en Ecurie afin de s'engager avant la date des engagements ouverts à tous.

Cette période d'engagements ouverte exclusivement aux cavaliers en Ecuries fait partie des avantages inscrits dans le dossier d'inscription. Ces mesures sont mises en place par la Fédération afin de protéger les cavaliers qui jouent le jeu du circuit fédéral. En cas de tricheries, des sanctions de la part de la Fédération pourront être mises en place. **Tout manquement à ce règlement entraînera l'annulation sans remboursement des engagements et de l'inscription de l'écurie.**

**Limitation du nombre d'engagés :**

L'organisateur a la possibilité dans les 4 épreuves obligatoires de limiter à 100 les engagés.

**Tout cavalier appartenant à une Ecurie peut effectuer sur un concours du circuit dans lequel son écurie est inscrite, dans le respect des règlements de la FFE et du programme du concours, et jusqu'au dimanche 1h avant l'épreuve pour la Pro Elite Grand Prix :**

- **tout changement de cheval gratuitement**
- **tout changement d'épreuve en s'acquittant de l'éventuelle différence de coût**
- **tout engagement terrain sans coût supplémentaire sur toutes les épreuves Pro du concours dans la limite des places disponibles.**

Dans le cas du dédoublement d'une épreuve, le changement d'épreuve n'est pas autorisé.

### IV. DOTATIONS

Titre de l'épreuve	Dotations minimum à la charge de l'organisateur	Dotations d'étape FFE aux écuries
Pro 1 Grand Prix du vendredi	10 000 € *	
Pro 1 Vitesse du samedi	6 000 € *	
Pro 1 Grand Prix du dimanche	8 000 € *	
Pro Elite Grand Prix du dimanche	20 000 € **	12 000 €



\* répartis conformément à l'article 5.11.C des Dispositions Générales du Règlement des compétitions de la FFE en vigueur

\*\* prix créés de l'épreuve Pro Elite Grand Prix : 1 prix pour le 9 et 10ème d'une valeur de 4% de la dotation puis 1 prix pour 4 d'une valeur de 2% de la dotation

Dans les autres épreuves du programme : les dotations doivent être appropriées, attractives et réparties en fonction des hauteurs et des difficultés techniques des épreuves. Elles sont distribuées conformément au tableau type de répartition des prix par quarts, Art. 5.11.C des dispositions générales du Règlement des compétitions de la FFE en vigueur.

#### **Pour l'épreuve Pro Elite Grand Prix :**

- l'organisateur d'une étape s'engage à distribuer au moins 10 prix aux concurrents.
- La FFE dote les Ecuries selon la répartition suivante :

#### **Dotation d'étape FFE pour chaque Ecurie, en sus des gains de l'épreuve Pro Elite :**

<b>Total</b>	<b>12 000 €</b>
1ère Ecurie	4 000 €
2ème Ecurie	2 700 €
3ème Ecurie	1 700 €
4ème Ecurie	1 300 €
5ème Ecurie	800 €
6ème Ecurie	600 €
7ème Ecurie	500 €
8ème Ecurie	400 €

La dotation d'étape FFE est attribuée aux 8 Ecuries les mieux classées, en sus des gains du concours. Elle est différente de la dotation épreuve.

Les résultats par étape sont gérés par FFECOMPET. La dotation est versée sur le compte de l'Ecurie, créé à l'inscription de celle-ci. **L'intégralité de ces dotations sont versées en fin de saison par virement bancaire au responsable de l'Ecurie**

#### **Dotation du classement général Grand National:**

<b>Total</b>	<b>40 000 €</b>
1ère Ecurie	12 000 €
2ème Ecurie	9 000 €
3ème Ecurie	7 000 €
4ème Ecurie	4 000 €
5ème Ecurie	3 000 €
6ème Ecurie	2 000 €
7ème Ecurie	1 750 €
8ème Ecurie	1 250 €

La dotation générale FFE sera attribuée aux 8 premières Ecuries du classement général du Grand National à l'issue du circuit annuel.

La dotation est versée sur le compte de l'Ecurie après la remise des prix de fin d'année où un représentant de chaque Ecurie doit être obligatoirement présent.

## V. PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX

Le protocole de remise des prix prend effet dès la fin de l'épreuve.

La remise des prix du circuit se fait avant la remise des prix de l'épreuve Pro Elite Grand Prix.

Remise des prix Grand National :

- les 3 cavaliers représentant les 3 premières Ecuries entrent sur la piste ensemble du 3ème au 1er et viennent se placer derrière le podium.
- seul le meilleur cavalier de l'Ecurie est appelé à cheval.
- les cavaliers montent sur le podium du 3ème au 1er.
- le 2ème et le 3ème cavalier de l'Ecurie sont invités à monter sur le podium.
- les responsables et partenaires des trois premières Ecuries sont invités à la remise des prix et montent sur le podium.
- les propriétaires des trois chevaux sont également invités à la remise des prix et montent sur le podium.
- le groom du premier cavalier sera mis à l'honneur lors de la remise des prix.

Puis remise des Prix Pro Elite Grand Prix.

## VI. CHALLENGE DES PROPRIÉTAIRES

**Ce challenge des propriétaires a pour objectif de récompenser le propriétaire du meilleur cheval à l'issue du circuit annuel : Grand National.**

Le challenge des propriétaires se déroule sur l'épreuve Pro Elite Grand Prix de chaque étape.

Des points sont attribués à l'issue de chaque étape.

Le classement final est établi par cumul des points obtenus lors de toutes les étapes.

Le propriétaire du meilleur cheval du circuit Grand National de saut d'obstacles est récompensé.

## VII. CHALLENGE DES GROOMS

**Ce challenge a pour objectif de récompenser le meilleur groom d'une Ecurie Grand National**

Le challenge des grooms se déroule sur l'épreuve Pro Elite Grand Prix de chaque étape.

Des points sont attribués à l'issue de chaque étape.

Le classement final est établi par cumul des points obtenus lors de toutes les étapes.

Le meilleur groom du circuit Grand National de saut d'obstacles est récompensé.

## VIII. CHALLENGE DES CHEVAUX DE 8 ANS

**Ce challenge a pour objectif de récompenser le meilleur cheval de 8 ans monté par un cavalier d'une Ecurie Grand National.**



Le challenge des 8 ans se déroule sur les épreuves Pro 1 du Grand National selon un planning déterminé par deux périodes :

- 1ère partie de saison mars à fin mai,
- 2ème partie de saison juin à fin octobre.

Des points sont attribués à l'issue de chaque étape en fonction de la période.

Si au cours de la saison, un cheval participe **aux épreuves GP 150 du Grand National**, la répartition des points s'applique également.

Le classement est établi par cumul des points obtenus lors de toutes les étapes. Une sélection pour le CSIYH des 8 ans de Valkenswaard en septembre sera proposé au meilleur couple du classement provisoire. A l'issue du circuit, le meilleur cheval de 8 ans et son propriétaire sont récompensés.

## IX. RÉPARTITION DES POINTS ET CLASSEMENT GÉNÉRAL

A chaque étape du Grand National, des points sont attribués aux 8 premières Ecuries en fonction du classement dans l'épreuve Pro Elite Grand Prix du meilleur cavalier de l'écurie de la façon suivante :

1ère Ecurie	10 pts
2ème Ecurie	9 pts
3ème Ecurie	8 pts
4ème Ecurie	7 pts
5ème Ecurie	6 pts
6ème Ecurie	5 pts
7ème Ecurie	4 pts
8ème Ecurie	3 pts

**Au-delà de la 8ème place, les Ecuries se voient attribuer 1 point participatif.**

**Le ou les cavaliers en Ecuries doivent sauter au moins 7 obstacles pour se voir attribuer des points.**

### Attribution de points bonus pour l'Ecurie par étape :

- 1 point si deux cavaliers d'une Ecurie participent à l'épreuve Pro Elite Grand Prix, les deux cavaliers doivent sauter au moins 7 obstacles.
- Point bonus des cavaliers Jeunes :
  - 1 point bonus pour le parcours sans faute d'un cavalier Junior dans la Pro 1 Grand Prix 1m40 du dernier jour
  - 1 point bonus pour le parcours sans faute d'un Jeune Senior, d'un Jeune Cavalier ou Junior dans la Pro Elite Grand Prix 1m50

Un Jeune Seniors, un Jeune Cavalier ou un Junior qui participe à l'épreuve Pro Elite Grand Prix 1m50 peut générer des points pour le classement Ecurie. Dans ce cas, il génère également des points bonus en tant que Jeune Senior, Jeune Cavalier ou Junior s'il est sans faute dans la Pro Elite Grand Prix 1m50.



### Pour prétendre figurer au classement du Grand National :

L'écurie doit avoir participé au moins à 6 étapes.

Les Ecuries doivent avoir au moins un représentant au Master Pro (Pro 2, Pro 1 ou Pro Elite).

Deux des trois cavaliers doivent avoir terminé au cours de l'année au moins 1 parcours Pro Elite Grand Prix du Grand National pour prétendre figurer au classement général.

Les 7 meilleurs classements par étapes du Grand National.

Le meilleur résultat d'un des cavaliers de l'Ecurie dans l'épreuve Pro Elite Grand Prix est pris en compte.

En cas d'égalité et pour départager les ex aequo, le nombre de premières places, puis de deuxième places puis de troisièmes places obtenues sur les Grand Prix seront pris en compte.

### Challenge des Propriétaires

A chaque étape, des points sont attribués aux 8 premiers chevaux en fonction de leur classement dans l'épreuve Pro Elite Grand Prix de la façon suivante :

1er propriétaire	10 pts
2ème propriétaire	9 pts
3ème propriétaire	8 pts
4ème propriétaire	7 pts
5ème propriétaire	6 pts
6ème propriétaire	5 pts
7ème propriétaire	4 pts
8ème propriétaire	3 pts

Au delà de la 8ème place, les chevaux se voient attribuer 1 point participatif.

### Challenge des Grooms

A chaque étape, des points sont attribués aux 8 meilleurs grooms en fonction du classement de leur cavalier dans l'épreuve Pro Elite Grand Prix de la façon suivante :

1er groom	10 pts
2ème groom	9 pts
3ème groom	8 pts
4ème groom	7 pts
5ème groom	6 pts
6ème groom	5 pts
7ème groom	4 pts
8ème groom	3 pts

Au-delà de la 8ème place, les grooms se voient attribuer 1 point participatif.

Dans le cas où un cavalier figure deux fois au classement général de l'épreuve pro Elite Grand Prix seul le meilleur classement est comptabilisé.



## Challenge des chevaux de 8 ans

Dans chaque épreuve Pro 1 support de ce Challenge, des points sont attribués aux meilleurs chevaux de 8 ans classés dans de la façon suivante :

	<b>PRO 1 145 * toute l'année</b> <i>PRO1 GP 140 – 1ère partie de saison</i>	<i>PRO 1 GP 140 – 2<sup>e</sup> partie de saison</i>
1er 8 ans	10 pts	8 pts
2ème 8 ans	9 pts	7 pts
3ème 8 ans	8 pts	6 pts
4ème 8 ans	7 pts	5 pts
5ème 8 ans	6 pts	4 pts
6ème 8 ans	5 pts	3 pts
7ème 8 ans	4 pts	2 pts
8ème 8 ans	3 pts	1 pt
Au-delà dans le 1 <sup>er</sup> quart	2 pts	1 pt
Au-delà dans le 2 <sup>e</sup> quart	2 pts	/

\* **NB** : Si au cours de la saison, un cheval participe **aux épreuves GP 150 du Grand National**, la répartition des points s'applique également.

**Les chevaux peuvent cumuler les points sur 2 épreuves de chaque étape, les 2 meilleurs résultats sur 3 sont pris en compte.**

En cas d'égalité et pour départager les ex aequo, le nombre de premières places, puis de deuxième places puis de troisième places dans les classements des 8 ans obtenues sur les épreuves seront pris en compte.

En cas de changement de cavalier(ères), le cheval conserve les points cumulés avec son/ses précédent(s) cavalier(ères). Le nouveau cavalier doit également être inscrit dans une écurie du Grand National.

## X. CALENDRIER 2024

1	Auvers (50)	du 21 au 24 mars
2	Canteleu (76)	du 18 au 21 avril
3	Tours Pernay (37)	du 23 au 26 mai
4	Deauville (14)	du 7 au 9 juin
5	Cluny (71)	du 20 au 23 juin
6	Notre Dame d'Estrées (14)	du 4 au 7 juillet
7	Villers Vicomte (60)	du 25 au 28 juillet
8	Compiègne (60)	du 1 <sup>er</sup> au 4 août
9	Macon - Chaintré (71)	du 5 au 8 septembre
10	Barbaste (47)	du 19 au 22 septembre
11	Le Mans (72)	du 10 au 13 octobre
12	Saint Lô (50)	du 17 au 20 octobre
13	Lyon (69)	du 30 au 31 octobre

